



# Lignes directrices sur les médias sociaux

Afficher ses idées et opinions sur des sites Web et dans des réseaux sociaux – internes ou externes – est une excellente façon de s'exprimer, de bâtir des liens et d'apprendre. Mais il y a des risques – pour vous et pour L'Hôpital d'Ottawa – car les idées et les opinions que vous émettez deviennent immédiatement publiques et prennent la forme de dossiers écrits. L'Hôpital d'Ottawa vous encourage à utiliser ces outils pour dire ce que vous pensez, mais pour limiter les risques, gardez les directives suivantes à l'esprit.

## Comprenez le média

Reconnaissez que les sites Web ne sont pas personnels, individuels ou propres à une entreprise. Ce sont des espaces publics, et l'information que vous y affichez restera publique pendant longtemps. Il est sage de lire et de comprendre les règles du site avant d'y afficher du contenu.

## Soyez responsable

Rappelez-vous que vous êtes responsable de tout contenu que vous publiez, tant sur le plan légal que professionnel. Avant d'afficher quoi que ce soit, réfléchissez aux répercussions que vos commentaires pourraient avoir sur votre réputation personnelle et professionnelle.

## Soyez respectueux

Traitez les autres participants avec courtoisie et respect. Évitez les insultes, jurons et mots obscènes, car ils violent nos politiques et projettent une image négative de vous et de l'Hôpital.

## Connaissez nos politiques clés

Lorsque vous utilisez les médias sociaux en tant qu'employé de L'Hôpital d'Ottawa, nos politiques s'appliquent toujours. Soyez particulièrement conscient de toutes les politiques relatives à la confidentialité des patients et de leurs renseignements personnels.

## Ne divulguez pas d'information non publique

Lorsque vous parlez de l'Hôpital dans un site externe, faites attention à ce que vous dites. Il existe de nombreuses lois qui limitent ce que vous pouvez et ne pouvez pas dire. Il est interdit de divulguer de l'information confidentielle ou de nature exclusive. L'information au sujet des patients, des fournisseurs ou des autres employés ne doit pas être communiquée sans leur autorisation.

## Si vous n'en êtes pas le propriétaire, faites attention à la façon dont vous utilisez le matériel

Afficher une image ou une idée qui appartient à quelqu'un d'autre viole la loi sur le droit d'auteur. En règle générale, si vous mentionnez du matériel que vous avez vu dans un autre site, il est préférable de créer un lien vers le site en question (plutôt que de copier et de coller l'information) et d'indiquer sa source. Il en va de même pour les idées ou les opinions publiées.

## Médias sociaux :

Outils Web interactifs qui encouragent les utilisateurs à collaborer, à créer, générer et diffuser du contenu et à personnaliser des applications. Parmi les principaux médias sociaux, citons Facebook, YouTube, Twitter, LinkedIn, Connections et les blogs.

## Ajoutez de la valeur

Fournissez de l'information qui en vaut la peine et exprimez votre point de vue de façon réfléchi. Si vous restez axé sur l'objectif d'aider les autres à apprendre et à s'informer – plutôt que d'attirer l'attention sur vous ou de simplement ventiler – vos opinions seront plus appréciées et respectées.

## Identifiez-vous

Si vous vous identifiez comme étant un employé de L'Hôpital d'Ottawa, mais n'en êtes pas un représentant autorisé, vous devez déclarer clairement que vous ne parlez PAS au nom de l'Hôpital. Vous pouvez inscrire une phrase comme « Ces messages représentent mon opinion personnelle et ne reflètent pas nécessairement la perspective de L'Hôpital d'Ottawa » ou « Je parle en mon propre nom et non en celui de L'Hôpital d'Ottawa ».

## Important!

Les utilisateurs des médias sociaux sont responsables de tous les messages envoyés à partir de leurs comptes personnels. Les messages envoyés dans les médias sociaux ne sont pas toujours privés et sécuritaires, et peuvent être lus par quelqu'un d'autre que le destinataire prévu.

Suivez-nous

